



INFORMATIONS CONCERNANT

Les seuils de l'usure applicables en fonction des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du trimestre précédant la période d'application.

Catégories de financement

Seuil de l'usure
Source : Banque de France

1) Prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-36 du code de la Consommation (prêts immobiliers)

	%
■ Prêt à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	3,05
■ Prêt à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et moins de 20 ans	3,07
■ Prêt à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus	3,35
■ Prêt à taux variable	2,89
■ Prêt relais	3,40

2) Prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-36 du code de la Consommation (crédits de trésorerie)

	%
■ Prêts d'un montant inférieur ou égal à 1 524 euros*	20,75
■ Prêts personnels et autres prêts	
- d'un montant supérieur à 1 524 euros et inférieur à 3 000 euros	20,75
- d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur à 6 000 euros	12,99
- d'un montant supérieur à 6 000 euros	6,08

3) Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

	%
■ Découverts en compte	13,81

Catégories de financement

Seuil de l'usure
Source : Banque de France

4) Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité commerciale, artisanale, industrielle, agricole

	%
■ Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	5,56
■ Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	2,12
■ Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	2,39
■ Découverts en compte	13,81
■ Autres prêts d'une durée initiale inférieure à 2 ans	2,20

Divers

Taux Marché Monétaire	%
■ TRCAM	3,59

PERIODE D'APPLICATION
4^e TRIMESTRE
du 01/10 au 31/12/2017

* Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.